

## Indemnisation Déficit Fonctionnel Temporaire Total

Par razel100, le 06/04/2019 à 16:08

Bonjour,

Suite à un défaut de prise en charge aux urgences d'un hopital, après ouverture d'un dépôt de plainte, l'assurance de l'hôpital concerné me fait une proposition d'indemnisation du déficit fonctionnel temporaire total (moins de 1 jour) de 15 euros!!!

Puis souffrances endurées (2/7) 1900 euros

Pouvez vous me dire si le barème est respecté?

Merci

Par Visiteur, le 06/04/2019 à 16:33

Bonjour

Il y a plusieurs classe de DFT...

Lire ici

http://association-aide-victimes.com/les-prejudices-corporels/prejudices-extra-patrimoniaux/dft-deficit-fonctionnel-temporaire

Par razel100, le 06/04/2019 à 16:40

Je vous remercie pour votre réponse, suis je en droit de demander à l'assurance hospitalière (SHAM) une copie du rapport d'expertise définitif après consolidation? Sans celui ci, comment savoir si je suis correctemet indemnisée?

Par Visiteur, le 06/04/2019 à 17:28

Oui, je pense, avec les détail procédez à une simulation... http://www.bareme-



Mais n'hésitez pas à appeler ce site gratuit... https://www.redac-recours.com/

Par razel100, le 06/04/2019 à 18:51

Merci beaucoup

Par razel100, le 07/04/2019 à 13:16

Une dernière question, pensez vous que si je demande à l'assureur une révision des indemnités pretium doloris à la hausse, la première proposition est caduque ou bien est maintenue en cas de refus de leur part?

Merci